© Drogues Info Service - 7 décembre 2025

Vos questions / nos réponses

Les poppers

Par Profil supprimé Postée le 16/11/2009 15:11

Les poppers, quels sont les dangers et conséquences? Merci

Mise en ligne le 18/11/2009

Bonjour,

La consommation de poppers expose à de nombreux effets qui peuvent présenter différents dangers.

Les effets somatiques :
- Plaques et rougeurs de la peau dues à l'effet vasodilatateur (augmentation du diamètre des vaisseaux sanguins)
- Augmentation de la durée d'érection et amplification des sensations orgasmiques
- Retard à l'éjaculation lié à l'effet relaxant

Les effets neurobiologiques :
- Vertiges
- Syncope
- Etourdissements
- Bouffées de chaleur
- Céphalées (maux de tête) lancinantes ne sont pas rares.
- Diminution de la pression intracrânienne.
- Une léthargie (état pathologique de sommeil profond)
- Une ataxie (mauvaise coordination des mouvements)
- Une dépression du système nerveux central, des propos incohérents,

Ainsi, un usage répété peut occasionner chez l'usager des céphalées, des nausées, des vomissements, des rougeurs mais aussi une sensation de picotements oculaires avec une hypersecrétion lacrimale ou encore un glaucome (affection caractérisée par l'augmentation considérable de la pression intraoculaire, déterminant un durcissement du globe oculaire, une atrophie du nerf optique et une diminution plus ou moins marquée de l'acuité visuelle). L'irritation de la muqueuse nasale, occasionnée par les vapeurs du produit, est également possible, tout comme une érythrose (brûlures autour du nez sous forme de croûtes jaunâtres en cas de contact avec le produit), une irritation de la sphère ORL et de la muqueuse bronchique.

En cas de consommation régulière, les poppers peuvent entraîner une méthémoglobinémie.
L'hémoglobine est une protéine renfermant du fer. Contenue dans les globules rouges, elle lui donne sa couleur rouge. L'hémoglobine est le véhicule de l'oxygène dans le sang.

La méthémoglobinémie correspond à une hémoglobine anormale. La méthémoglobinémie diminue la capacité des globules rouges à transporter l'oxygène. Dans les cas extrêmes, elle peut se manifester par un manque d'oxygénation des tissus se traduisant par des difficultés respiratoires suivie d'une coloration bleutée de la peau et des muqueuses (cyanose), de vomissements voire d'un coma.

A forte dose les poppers peuvent entraîner une dépression respiratoire (respiration anormalement lente appelée aussi bradypnée pouvant s'accompagner de modifications de l'état de conscience et nécessitant un traitement médical immédiat).
Selon un article du Bulletin de l'Agence Française de Sécurité Sanitaire des Produits de Santé de mai 2000, les données des centres antipoison et de toxicovigilance rapportent 310 cas d'intoxication.

Par ailleurs, il est également à prendre en compte le statut légal des poppers qui résulte d'un décret du 26 mars 1990 pris, comme celui visant les colles, sur la base de la loi du 21 juillet 1983 relative à la sécurité des consommateurs. Ce décret interdit non seulement la vente, mais également la distribution gratuite des produits dit poppers contenant des nitrites de butyle ou de pentyle.
Cette interdiction est même assortie d'une sanction : l'amende prévue pour les contraventions de la cinquième classe soit 1500 € est portée à 3000 € en cas de récidive.

Cordialement.